

Conseil communal du jeudi 27 février 2014.

Séance publique - Point 2- Création d'un bassin d'orage dans le lotissement Craesborn.

Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Le Collège propose au Conseil d'approuver la création d'un bassin d'orage dans le lotissement Craesborn – Andelaine à Warsage, le devis estimatif étant au montant de 111.031,29 € subsidiés à hauteur de 60 à 80 %

Ce bassin est censé éviter que se reproduisent des inondations telles que celles de mai 2012 qui ont causé d'importants dégâts dans plusieurs maisons et propriétés du lotissement.

Les dimensions du bassin ont été décidées par le Collège communal en sa délibération du 02.04.2013 décidant de retenir la proposition n° 3 décrite dans le rapport - phase 2 établi par le Bureau d'études FLAS, auteur de projet.

La base de calcul de cette proposition est une période de retour de la pluie de référence de dix ans.

Sur cette question fondamentale, voici texto ce que j'ai déclaré lors de la séance du Conseil communal du 31 janvier 2013.

« Je ne suis pas d'accord.

Quinze maisons ont subi des dégâts lors des dernières inondations.

Personne n'accepterait d'avoir son living inondé sous 15 cm d'eau tous les 10 ans.

Je suis d'avis qu'il faut prendre 50 ans comme période de retour de la pluie de référence.

Ce faisant, on est encore loin des valeurs maximales de la table qui sont de 100 et 200 ans.

Pour info, pour Tihange, lors des dernières vérifications consécutives au tsunami de Fukushima, on a pris mille (1000) ans comme période de retour de la pluie de référence.

D'autre part, les tables utilisées sont basées sur des observations du passé. Or le réchauffement climatique pousse vers le haut les valeurs observées dans le passé.

J'ajoute ici, aujourd'hui : voyez ce qu'il vient de se passer en Angleterre, à la suite de pluies centenaires.

Je continuais comme suit :

Il est clair que le choix de la période de retour de la pluie de référence incombe, non au bureau d'études, mais bien à l'autorité communale qui doit assurer un risque minimum pour le citoyen couplé à une dépense aussi peu élevée que possible. »

Par ailleurs, je précisais plus loin dans mon intervention que j'avais recalculé le volume du bassin avec une pluie de référence d'une période de retour de 50 ans et que le résultat était de 5660 m³.

Ce volume est évidemment plus élevé que celui donné par une période de retour de 10 ans à savoir 3.177,48 m³ mais n'est pas non plus gigantesque.

En conclusion, je regrette que ce bassin d'orage qui aurait dû être mis par le Collège à charge du lotisseur soit maintenant sous-dimensionné.

Je demande que mon intervention soit consignée dans le procès verbal et que le Conseil vote sur cette demande.